

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-419/SG/CG modifiant à nouveau la retenue de logement applicable aux fonctionnaires et agents affectés dans les services territoriaux.

n° 75-419/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 mars 1975

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro
25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est retenue de logement prévue aux articles 8 de l'arrêté 282 n°282/SG/ CG du 28 février 1968 et 5 de l'arrêté n° 64-45/SPCG du 6 mai 1967 fixée à 7.5 % pour compter du 1er janvier 1975.